



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 13 décembre 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Négociations internationales : Signature d'un accord avec la Chine préservant les exportations françaises en cas de peste porcine africaine

A l'occasion de son déplacement en Chine en novembre 2019, le président de la République Emmanuel Macron était convenu avec le président de la République populaire de Chine Xi Jinping qu'un travail soit conduit visant à la reconnaissance par la Chine des modalités d'application en France du principe du « zonage », si un cas de peste porcine africaine (PPA) venait à être déclaré sur le territoire français.

Durant près de deux ans, de nombreux échanges se sont tenus entre les autorités françaises et les deux ministères chinois en charge respectivement des Douanes et de l'Agriculture, pour élaborer un protocole d'accord.

Grâce à l'implication continue du Gouvernement, aux efforts collectifs consentis par la filière porcine, ainsi qu'à la volonté partagée par la France et la Chine d'aboutir à un consensus, une issue favorable à ce dossier a été dégagée aujourd'hui.

Aussi, à l'occasion du Dialogue de haut niveau économique et financier entre **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, et **HU Chunhua**, vice-Premier ministre chinois, l'accord sur la reconnaissance du zonage et de la compartimentation au bénéfice de la France a été signé par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, **Julien Denormandie**, et les ministres chinois concernés.

Avec une mise en œuvre effective de l'accord dès aujourd'hui, cette reconnaissance permettra la poursuite des exportations vers la Chine des produits porcins à partir des zones françaises indemnes de PPA, si un cas de peste porcine survenait.

« Nous nous battons depuis des mois avec le président de la République et le ministre de l'Agriculture pour obtenir un accord sur le zonage porcin. Nous y sommes arrivés ! Cet accord sécurise les exportations de nos producteurs de porcs. C'est donc une garantie décisive pour les prix et pour la prospérité de nos agriculteurs » a déclaré Bruno Le Maire.

« Cet accord est le premier de ce genre à être signé par la Chine au bénéfice d'un pays de l'Union Européenne. Il est en ce sens exemplaire et précurseur d'autres accords à venir avec d'autres filières et d'autres pays. Il illustre la maturité du système de surveillance sanitaire français, et permet de sécuriser de manière anticipée et proactive les débouchés des filières agricole françaises, pour accompagner l'agriculture française et ainsi conforter les revenus des agriculteurs. » **se félicite Julien Denormandie.**

Contacts presse

Service de presse de Bruno Le Maire

Tel : 01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Service de presse de Julien Denormandie

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr